

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
31240

☎ 05.62.79.86.16

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 15
- procurations : 4

L'an deux mille dix-sept et le dix-neuf décembre à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 13 décembre 2017, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, Vice-Présidente.

Etaient présents : MMES BEZOS, BIRE, DIAZ, CORBON, GODEAS, GUEDES, HUMEAU, SIMON-LABRIC, MM DA PONTE, FEULLERAT, MAUVEZIN

Etaient absents excusés : M PÉRÉ, Mme CHAVE

Etaient absents, ayant donné procuration : Mmes ATTELAN, FARRUGIA, MAURIN, Mr NAVARRO

DÉLIBÉRATION n° 2017/030

Objet : Signature d'une convention de partenariat avec le CHU de Toulouse

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du conseil d'administration que dans le cadre de la démarche « bien vieillir à L'Union », la Commune de L'Union et le CCAS ont programmé et mis en œuvre de nombreuses actions à destination des personnes âgées et fragilisées. L'objectif visé est de favoriser le maintien à domicile, l'accès aux soins, de rompre l'isolement et, plus généralement, d'améliorer le bien-être physique et psychologique de ces personnes.

De son côté, le Gérontopôle du CHU, en association avec le Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse (DUMG), et soutenu par l'ARS Midi-Pyrénées, a mis en place un Hôpital de Jour d'évaluation des Fragilités et de prévention de la dépendance au sein du CHU.

La mission de cet Hôpital de Jour est donc de proposer une action ciblée (population âgée fragile), forte (évaluation et intervention personnalisées) et prolongée (suivi des interventions) pour lutter efficacement contre la perte d'autonomie fonctionnelle.

Depuis, le Gérontopôle du CHU porte une attention particulière sur la gradation de ces actions de repérage et d'évaluation de la fragilité des personnes âgées. Pour réussir cette démarche, il s'avère nécessaire de favoriser la proximité et l'accessibilité à ces offres en lançant des programmes communautaires de promotion de la santé. Ces programmes sont élaborés en partenariat avec les municipalités et notamment le CCAS de la ville de L'Union, avec le soutien des autorités de santé, afin de permettre le repérage, l'évaluation et l'accompagnement des personnes âgées fragiles à leur domicile, dans les communes ou les quartiers les plus éloignés et/ou les plus défavorisés.

Le projet mis en place par le Gérontopôle du CHU s'inscrit pleinement dans la démarche du « Bien vieillir à L'Union » et vient renforcer et compléter les actions initiées par le CCAS, en mettant l'accent sur le repérage de la fragilité et la prévention de la perte d'autonomie.

La complémentarité des actions qui seront mises en œuvre dans ce partenariat permettra aux personnes âgées une prise en charge globale et une meilleure connaissance des dispositifs proposés par la collectivité pour prévenir la dépendance.

21 DEC. 2017

Aussi, Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver cette convention de partenariat et de l'autoriser à signer cette convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'approuver la convention de partenariat avec le CHU de Toulouse et d'autoriser la Vice-présidente à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents au projet.

Pour copie conforme,

La Vice-Présidente,

Isabelle GODÉAS

- Transmis le 21 DEC. 2017
- Affiché le 21 DEC. 2017

